

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 6 octobre. — On a reçu hier des dépêches de M. Stratford-Canning, notre ambassadeur à Constantinople. Elles portent la date du 16 septembre, et annoncent simplement qu'il ne s'est manifesté aucun changement dans les vues du gouvernement ottoman, et qu'il ne montre aucune disposition à revenir sur sa dernière décision, ou à renouer les discussions diplomatiques.

Telle est la teneur des avis reçus par le gouvernement. Mais nous avons vu des lettres particulières de Constantinople, à la date du 18 septembre, dans lesquelles il est dit que les négociations anglaises avaient été averties le 10 de ce mois, par l'ambassadeur britannique, de s'attendre à tout, et de faire tous les arrangements qui leur paraîtraient les plus convenables pour la conservation de leurs propriétés.

Plus tard cependant, la conduite du grand-seigneur devint infiniment plus modérée, par suite, dit-on, de la fermeté déployée par les ambassadeurs des puissances alliées. Il a donné des ordres à ses ministres pour qu'ils eussent à employer tous les moyens propres à assurer la tranquillité de l'empire; et il ajoute qu'en reprenant les négociations avec les puissances alliées, il était bien aise de connaître leurs vues ultérieures et de savoir si elles avaient quelque dessein contre l'intégrité du territoire de la Porte indépendamment de l'affaire de la Grèce (*The Cour.*)

Nous avons reçu à une heure avancée des nouvelles de Constantinople arrivées par voie extraordinaire. Le 15 septembre, les négociations entre les trois grandes puissances et la Porte ont été reprises avec l'espoir d'un résultat favorable. Cet événement est dû à la fermeté et à la décision des ambassadeurs, la Porte ayant cédé au moment où l'opposition ne pouvait plus apporter de délai.

Le 10, les ambassadeurs des trois puissances avaient invité les sujets de leurs souverains respectifs à se retirer de la capitale turque, étant eux-mêmes sur le point de s'en aller et ne pouvant plus répondre de leur sûreté.

Cette invitation a été rendue inutile par un message de la Porte aux ambassadeurs. Le sultan leur a fait signifier, par l'entremise du reis-effendi, que la négociation pouvait être renouvelée; il leur a fait dire en même temps que s'il ne s'agissait réellement que de la Grèce, un accommodement n'était pas impossible.

(*Globe and Traveller.*)

— Le *Star* publie la lettre suivante de Constantinople, en date du 17 septembre :

« Je n'ai que le tems de vous dire que les affaires ont pris une tournure favorable. Il paraît que notre fermeté a produit chez le sultan plus de modération, et qu'il a fait connaître à ses ministres qu'il est disposé à traiter. Il a écrit à ses ministres pour leur dire que s'ils pouvaient garantir la tranquillité de l'empire, et pourvu qu'un arrangement définitif pût être conclu au moyen de la concession demandée, il voulait bien entrer en négociations. Le sultan a enfin désiré savoir si les prétentions des alliés se bornent à l'affaire de la Grèce. »

Corfu, le 16 septembre. — La tranquillité se maintient en Grèce, et il n'y a pas eu de faits d'armes récents. L'inaction des Turcs vient non-seulement du peu de moyens qu'ils ont maintenant pour reprendre l'offensive, mais encore des dissensions de leurs chefs. Toute la Grèce attend maintenant avec anxiété l'arrivée du comte Capo-d'Istria.

On écrit de Napoléon de Romanie, le 17 août : « Nos affaires vont à merveille, Grivas s'est rendu hier auprès du général Cherch et lui a offert, avec sa soumission, son bras et ses services. Son frère restera commandant à Palamède, sous les ordres du général. Voilà donc Napoléon tranquille. Partout il se forme des expéditions par terre et par mer. Colocotroni jeune a battu les Turcs à Vostizza, et les a contraints à se réfugier à Patras. Ainsi Vostizza et Calavrita sont libres. »

Un corps égyptien qui venait pour approvisionner Tripolizza, a été repoussé par Nicéas. On croit que dans les deux rencontres qui ont eu lieu, les Turcs ont perdu plus de 1000 hommes. »

Lord Cochrane a pris Missolonghi d'assaut. Il est parti immédiatement après pour aller faire le siège d'une autre place.

(*Constitutionnel.*)

(Cette nouvelle demande confirmation.)

ESPAGNE.

Barcelone, le 29 septembre. — La Catalogne offre aujourd'hui à l'observateur froid et impartial un spectacle de plus en plus extraordinaire. On a vu d'abord des hommes poussés en masse vers un but inconnu, prendre les armes, se proclamer les seuls et véritables royalistes, demander la liberté du monarque, qu'ils disent asservi à une faction toute révolutionnaire, créer un gouvernement, administrer la justice et lever des impôts avec violence au nom du pouvoir légitime. Un général, un commissaire du roi, apparaît armé de droits extraordinaires; il fait publier une amnistie; une organisation de troupes se prépare pour attaquer et combattre la sédition, qui toute fois, dédaigne d'être pardonnée, et prend un caractère plus hostile. Son attitude semble arrêter aussitôt ses adversaires dès leurs premiers pas.

En effet, le général Manso borne ses expéditions à des promenades militaires sans résultat. Son collègue, le brigadier Torres, va remplacer le comte de Coupigny dans son gouvernement de Tarragone. De son côté, le général Monet retourne par mer à cette place comme il en était parti, et l'on ne sait ce qu'il a fait depuis son départ et quels sont ses projets. Il y a des troupes disponibles à Tortose, et cependant le col de Balaguer, passage essentiel pour les communications avec Barcelonne, reste toujours intercepté. Un enthousiasme sans exemple était né des armemens nouveaux; il se refroidit tout-à-coup, la terreur semble succéder à cette ardeur belliqueuse, qui se faisait remarquer non sans effroi par des hommes dévoués à leur patrie. A cette occasion, un juste dépit signale à l'opinion publique une accusation terrible contre un ministre du roi.

Cependant les agraviados continuent sans obstacle à mettre leur système en action. Tandis que la Cerdagne est occupée par eux, et qu'ils y organisent le gouvernement municipal, ils s'emparent de la ville de Cardouna, et serrent plus étroitement le blocus de la forteresse, dont la reddition ne peut être tardive faute de munitions et de vivres. Ils observent les autres places; ils occupent les routes; on le dirait maîtres de la province entière.

À la nouvelle de l'arrivée du monarque en Catalogne, la junte de Maureza annonce aussitôt que le jour de la justice a lui pour la cause qu'elle soutient, et une proclamation fait savoir que les griefs des agraviados vont être portés aux pieds du trône, pour être soumis à la justice royale. On répand le bruit que le général Romagosa s'est arrêté à l'Hôpital et pour recevoir les ordres du monarque au moment de son passage. Mais le général Campo-Sagrado se met-il en marche avec les autres autorités supérieures de la province pour aller à Tarragone offrir ses hommages au souverain, il est rencontré non loin de Barcelonne par un parti qui veut l'empêcher de passer outre. Le sang a coulé, dit-on, dans cette circonstance, et l'on ignorait si le voyage n'avait pas dû être suspendu ou dirigé par une autre voie. En un mot, il faut le dire, on ne voit qu'incertitude, faiblesse et découragement d'une part, lorsque la résolution et l'audace sont, de l'autre part, soutenues par un accroissement de forces.

La présence du monarque mettra fin sans contredit à cet état d'irritation et d'excès, d'autant plus funeste qu'il présente un exemple effrayant. Si c'est un crime de se faire justice soi-même, il est plus criminel encore de la demander, à l'aide de la menace et de la violence. Le souvenir des maux actuels ne s'effacera pas de longtemps parmi les hommes malheureusement trop accessibles à la haine et à la vengeance. Puisse du moins la volonté royale opposer une barrière à ce débordement de dissensions! D'autres tems amèneront peut-être d'autres maux; mais que le péril qui menace aujourd'hui la Catalogne soit détourné.

(*Gazette de France.*)

FRANCE.

Paris, le 10 octobre. — M. Recacho, ancien surintendant-général de la police en Espagne, est arrivé hier à Paris. Cet ex-ministre, embarqué à Lisbonne, a débarqué au Havre.

— Lady Cochrane est arrivée hier à Paris.

— On finit en ce moment avec la plus grande activité tous les préparatifs nécessaires pour l'ouverture du salon de 1827, dont l'époque est fixée au 4 novembre, fête du roi.

On admirait à l'exposition un service de dessert en porcelaine, forme de coquillages, de la fabrique de M. Flamen-Fleury, et dont les garnitures de bronze sont sorties des ateliers de M. Dar-tois fils. Ce service vient d'être acheté par le roi pour le prix de 6500 fr.

— Un journal a calculé les sommes que les habitans de Paris paient chaque jour aux propriétaires des fiacres et des cabriolets. Chaque cocher de fiacre rend à son maître au moins 14 francs par journée, et chaque cocher de cabriolet 12 francs. Les mille fiacres produisent 14 mille francs, et les sept cents cabriolets 8,300 fr. chaque jour, total 22,100 fr., ce qui donne par année 8,175,000 fr.

Ce n'est pas tout : outre le bénéfice des propriétaires, il faut encore que le public fournisse la nourriture et le gain des cochers, que l'on ne peut estimer à moins de trois francs par jour : donc 3000 francs par jour pour les cochers de fiacre, et 2100 francs pour ceux de cabriolet ; au total, 5100 francs par jour, ou 1,861,500 francs par année. Ajoutée aux 8,175,000 francs ci-dessus, cette somme forme un total général prélevé sur le public de 10,036,500 francs, non compris ce que produisent toutes les autres voitures de louage, connues sous le nom de cabriolets de la régie, voitures de remises, cocous, etc. Cette seule branche d'industrie peut donner une idée du mouvement de la capitale et des résultats des autres branches commerciales.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 OCTOBRE.

Le roi, la reine et la princesse Marianne, sont arrivés à La Haye, le 11 de ce mois à quatre heures du matin.

Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, avec leur suite ont traversé Anvers, hier vers dix heures du matin allant à La Haye.

Le prince d'Orange partira de Bruxelles, aujourd'hui à 5 heures et demie du soir, pour la même résidence.

— Aux termes de l'article 97 de la loi fondamentale, la session des Etats-Généraux s'ouvre après-demain lundi à La Haye.

— Un cours de mécanique appliquée aux arts s'ouvre demain matin à Bruxelles, les leçons sont données par M. Kindt. On voit avec intérêt l'enseignement destiné aux artisans faire des progrès. Il est à espérer que bientôt toutes les villes de la Belgique voudront avoir leur cours de géométrie et de mécanique industrielles.

— Nous nous plaignons assez souvent des travaux publics de notre ville et de la police des rues. Nous ne devons pas oublier non plus les améliorations. Il y en a quelques-unes autour de la place St. Lambert, qui maintenant offre un aspect décent. Les trottoirs de la rue Royale sont une innovation excellente, que nous désirons de voir s'étendre au reste de la ville. Dans nos rues pavées avec peu de soin, où la circulation de voitures pesantes laisse de nombreuses et profondes traces, l'eau et la boue sont si incommodes aux passans, que ce serait un grand agrément de pouvoir circuler d'une partie de la ville à l'autre sur des trottoirs en dalles tels que ceux dont nous venons de parler ; car pour les trottoirs pavés de la rue du Pont-d'Ille, l'eau y séjourne, ils n'offrent d'autre avantage qu'un abri contre les voitures.

— Le *Nieuws en Advertentie Blad* dit dans son dernier n^o, qu'il se trouve à bord du vaisseau de guerre de S. M. le *Zélandais*, arrivé de Batavia à Plymouth, 114 passagers dont 70 enfans, et que ce sont des employés qui sont renvoyés dans la mère-patrie, avec leurs familles, par suite des mesures d'économie introduites dans l'administration de la colonie par S. Exc. le commissaire-général.

— Une lettre d'Amsterdam, insérée dans le même journal, mentionne un impôt singulier établi dans cette ville à l'occasion de l'arrêté du roi du 1^{er} mars 1815, qui défend de travailler les jours de fête. Au moyen d'une permission qui coûte 60 cents, il est permis à quiconque la demande de violer la défense de l'arrêté précité. On s'inquiète si peu de constater l'urgence ou la nécessité du travail à faire, que les permissions se délivrent le samedi soir pour servir le lendemain. On va même, moyennant six florins jusqu'à accorder des permissions pour toute l'année.

— L'industrie des fraudeurs et des contrebandiers fait partout des progrès.

A Dordrecht, on fait entrer dans la commune des agneaux emmaillotés comme des enfans.

A Harlem, on place des liquides spiritueux sous les matelats des enfans qui rentrent endormis dans leurs petites voitures ; les gens à équipages s'en servent pour faire entrer leur vin.

Dans la province d'Utrecht M. van N^o se fait traîner par des ânes, attendu que ces animaux ont été omis dans les tarifs.

A Rotterdam, les marchands de vins demandent à leurs chalands s'ils veulent recevoir leur vin le soir, ce qui signifie que les droits seront fraudés.

A Bruxelles on passe une planche sur le mur d'enceinte, ce qui permet aux moutons d'entrer tranquillement.

A Amsterdam, on prend moins de précaution. Des bandes d'hommes armés de bâtons et chargés de genièvre, se présentent aux petites portes leur contenance décidée, inspire aux commis le plus grand respect. On dit que la ville a demandé un renfort de garnison.

Nous avons dit l'autre jour comment on s'y prend sur la frontière de France au moyen de morceaux de houille creusés et artistement redoublés. On assure que la fraude à Liège est extrêmement active.

— Un dragon, nommé Demany de cette ville, est mort subitement avant-hier dans la caserne de *Linden-Kruis* à Maestricht.

— La grande foire de Bruxelles commencera le 18 de ce mois et sera close le 31 suivant.

— Dans un concours musical qui a eu lieu le 17 de ce mois à Roulers (Flandre occidentale), M. de Necker, âgé de 12 ans, a remporté la médaille par un *solo* sur le cor.

— Sur la demande des curateurs de l'université de Gand, M. le professeur van Breda a bien voulu se charger d'y donner trois fois par semaine des leçons d'économie rurale et d'horticulture.

* * Nous apprenons qu'un nouvel Elleviou vient d'être engagé par l'administration théâtrale. Il se nomme M. Bousigues. M. Martin, le directeur gérant du théâtre, est arrivé à Liège accompagné de M. Baubey, le nouveau Colin.

COUR D'ASSISES. — (Présidence de M. de Pitteurs)

Audience du 12 octobre. — La cour s'est occupée dans cette audience de l'affaire de Jean Deliege, âgé de 19 ans, souillé déjà de deux condamnations correctionnelles, et accusé d'avoir, le 20 mai 1827, à 10 heures du matin, sur le Pont-d'Avroy, *maltraité, terrassé et frappé à coups de poings* Jean-Jacques Deliege, son père légitime.

L'accusation a été soutenue par M. d'Otreppe de Bouvette.

La défense présentée d'office par Me. Jules Delmarmol, s'est attachée à réduire l'accusation au deuxième chef, et à la combattre par le témoignage de trois témoins.

Mais la cour se fondant sur la déposition de plusieurs autres témoins, et bien que reconnaissant qu'il n'était pas suffisamment établi que l'accusé eût battu son père après l'avoir terrassé, a décidé cependant qu'il avait dû nécessairement lui porter un coup pour le renverser, et que par suite les dispositions des articles 311 et 312 du code pénal lui étaient applicables.

Ainsi malgré les efforts du défenseur, elle a condamné Jean Deliege à 6 années de réclusion, au carcan et aux frais de la procédure.

De plus, le ministère public a conclu à ce que le condamné fut livré, comme milicien, à l'autorité militaire, pour être dégradé avant l'exécution de sa condamnation.

ACADEMIE DE DESSIN.

Nous avons vu avec plaisir qu'il y avait quelque monde hier à l'académie de dessin. Il est à désirer qu'à titre d'encouragement le public continue de s'y porter pendant les huit jours que dure l'exposition.

Le concours de dessin est extrêmement faible, et montre que cette école a bien besoin d'être encouragée et stimulée. En jugeant du nombre des élèves par celui des dessins exposés, nous avions, au premier aspect, cru les concurrents assez nombreux, cela paraissait de favorable augure pour les années suivantes. Mais en y regardant de plus près, nous avons trouvé le nom du même élève jusque sur sept dessins différens, ce qui, comme on le voit, réduit considérablement le nombre de ceux qui ont exposé. Nous ignorons pourquoi on suit dans ce concours une marche différente de celle qui est adoptée par les académies des autres villes. Partout ailleurs c'est le même sujet que tous les concurrents exécutent. De cette manière, les différens degrés de mérite deviennent beaucoup plus évidens, le jugement est plus facile et plus juste ; et l'élève inférieur en se comparant à ceux qui font mieux, peut découvrir de lui-même quelles sont les qualités qu'il possède, quelles sont celles qu'il doit acquérir. Un usage également suivi dans les expositions des arts à Bruxelles, à Anvers et à Gand, et qu'on aurait raison, ce nous semble, d'introduire chez nous, c'est de laisser les compositions sous les yeux du public avant et après le jugement. On sait qu'il est rare que ces sortes de jugemens soient approuvés par tout le monde ; rendre le public juge d'abord des travaux, puis du jugement même, c'est ôter beaucoup de leur force à ces soupçons de partialité et d'injustice que les vaincus et leurs amis sont toujours si prêts à élever.

Nous avons vu avec intérêt quelques essais d'architecture, auxquels s'appliquent également les observations que nous venons de faire. Il est naturel et utile que pour former le goût des élèves, on leur fasse étudier et imaginer de grands momens. Toutefois comme dans une ville de province telle que la nôtre, il n'y a que de loin en loin un monument à élever, tandis que nous avons chaque jour besoin de bonnes et jolies maisons, on peut se demander si après avoir élevé les appétits architectes dans les hautes régions de l'architecture antique, on les force quelquefois à faire de leurs études des applications plus modestes et plus pratiques, si un élève qui sait comment on construit un portique de tel ou tel ordre, étudie aussi l'art de donner un aspect élégant à une place publique, à une rue, à une maison, de distribuer agréablement l'intérieur etc. Ce que nous disons n'a pas pour but de critiquer l'étude de l'architecture antique ; loin de là, nous croyons que c'est là qu'on prendra le mieux le goût de ce que nous appelons l'architecture moderne, si peu à Liège. Nous désirons seulement que cette étude ne soit point abstraite, et que les notions théoriques que les élèves acquièrent, ils songent à les appliquer à ce qui est près d'eux.

Il serait à désirer qu'on eût soin d'indiquer au public ce qui est copie et ce qui est original. Il y a toujours une immense différence de mérite de l'une à l'autre. Comme copie, le portique de Grétry est de beaucoup le meilleur des quatre tableaux exposés, (le dernier à gauche se voit difficilement.) Les autres élèves, à notre avis, feraient mieux de montrer au public une autre chose que des copies. Quelques études d'après nature de simples esquisses seraient plus intéressantes et donneraient une plus juste idée de leur talent.

Plusieurs bustes sculptés, qui sont cependant aussi des copies, nous ont fait voir que la sculpture fait quelques pas

plus chez nous que la peinture. Nous ne parlons pas des productions de M. Salaie, non que nous n'ayons grand plaisir à les revoir, et que nous ne soyons prêts à donner à cet homme de talent les éloges auxquels il a droit, mais il nous paraît que dans cette exposition on ne doit voir que les élèves. S'il faut tout dire, il y a peut-être même quelque chose de décourageant pour eux à comparaître devant le public sur la même ligne que leur professeur. *Duval.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Lemarié continue son édition de Scott avec le même soin et la même régularité. Le premier volume de la *Prison d'Edimbourg* vient de paraître. On sait que, sous le rapport de l'intérêt sur tout, c'est un des meilleurs romans de sir Walter. C'est encore un de ces ouvrages faits pour nous hommes du 19^e siècle, donnant un genre de jouissances littéraires que nos pères n'auraient pas senties comme nous, satisfaisant une espèce de curiosité qu'ils n'avaient pas ou qu'ils n'avaient que faiblement. Puisent les deux romans nouveaux que le même auteur nous promet cet hiver n'être pas inférieurs à de tels chef-d'œuvres et faire oublier bien vite le triste écart du commencement de l'année. *Sauv.*

Dans la dernière séance de l'Académie de Géographie de Paris, M. Q. Barbié du Bocage a donné lecture d'une lettre de M. Rousseau, consul-général de France à Tripoli de Barbarie, dans laquelle celui-ci annonce l'établissement à Tripoli d'un journal mensuel de politique et de littérature, sous le titre d'*Investigateur Africain*; le premier numéro a paru le 3^e juillet dernier. *Dub.*

M. Dumont vient de joindre la jolie comédie-vaudeville du *Solliciteur* à son répertoire dramatique. On se souvient encore du succès prodigieux que le talent de Potier valut à cette pièce, écrite d'ailleurs avec esprit, à part quelques complaisances assez fades sur les vertus du roi et l'honneur français. Nous souhaitons dans l'intérêt de l'éditeur que sa collection trouve autant d'acheteurs qu'il y a de gens intrépides comme M. l'Espérance, *audacieux et suet* quêteur d'emploi, qui a toujours dans sa poche une demi douzaine de pétitions, parce qu'on ne sait pas, dit-il, ce qui peut arriver. *Duval.*

TAXE DU PAIN A LIEGE, du 13 octobre.

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 19 c. au lieu de 18 c.	Pain de Seigle, 17-50 au lieu 16-50 c.
Pain de ménage, 26 c. au lieu 25-00	Pain de ménage, 22 c. au lieu 21 c.
Pain blanc, 36-50 c. au lieu 36 c.	Pain blanc, 30-50 c. au lieu de 30 c.

SPECTACLE.

Dimanche, pour la clôture du ballet, *Jenny*, ballet-pantomime en 3 actes; précédé du *Solitaire*, opéra en 3 actes.
Incessamment le début de M. Bousigues, dans l'emploi de premier Ténor.
* Au premier jour le *Loup-Garou*, opéra nouveau.
** Mardi 16, la première représentation de l'abonnement.

TEMPÉRATURE du 13 octobre. — A 8 heures du matin, 11 degrés; une heure, 12 degrés

LIBRAIRIE DE P. J. COLLARDIN.

Instituteur de l'Université, Place Verte, à Liège.

On y débite aux prix les plus favorables :
A l'usage du COLLÈGE ROYAL et des autres établissements d'instruction.

Tous les ouvrages, quels qu'ils soient, annoncés en vente dans les autres librairies de cette ville; classiques grecs, latins, français et hollandais.

Au choix des amateurs. } En éditions de Demat de Bruxelles.
} En éditions françaises de Delalain et autres.
} En éditions allemandes exécutées avec soin sur beaux papiers.
} Enstéréotypes, etc., etc.

A l'usage de L'UNIVERSITÉ : Tous les livres élémentaires suivis ou indiqués par MM. les professeurs, dans les lettres, les sciences physiques et mathématiques, en médecine et en droit.

Sous INSCRIPTIONS constamment ouvertes à tous les ouvrages nouveaux, nationaux ou étrangers.

ABONNEMENT à l'*Observateur médical*, journal de médecine, chirurgie, accouchemens et pharmacie, par MM. Ansiaux fils, Voltem, Frankinet, Grégoire, Royer et Sauveur fils, dont le premier numéro sera publié incessamment.

Sous PRESSE, pour paraître sous très peu de jours :

DISSERTATION SUR LES CONCORDATS, avec le texte de celui conclut à Rome le 18 juin dernier, les pièces qui y sont relatives, et des observations critiques.

NB. De bons compositeurs et des apprentis peuvent se présenter à l'imprimerie dudit établissement.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi on jettera une ROUE DE DINDONS, chez Debeur, faubourg St.-Gilles. (226)

A L'OCCASION DE LA FÊTE DE JUPILLE,

Le sieur Roland, maître de danse, donnera BAL dimanche et lundi, 21 et 22 courant, à la grande salle de M. Gailard, audit Jupille. Le prix d'entrée est de 25 c. par cavalier.

En outre il a l'honneur de prévenir ses élèves et autres amateurs, que sa salle sera ouverte tous les jours depuis 6 heures du soir jusqu'à 9, à dater du 23 de ce mois. Il est domicilié au *Café de la Réunion*, rue Souverain-Pont, n. 321. (230)

HUITRES anglaises chez *Parfondry*, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES nationales très fraîches, chez *Peret* rue Ste-Ursule. (201)

Andrien, rue derrière St.-Jean, n. 720, a reçu des huitres anglaises très fraîches 1^{re} qualité, à 1 fl. 50 cents, et huitres nationales, à 65 cents. Il garantit les qualités. (176)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huitres vertes anglaises très-fraîches, à fl. 1 42 c. le cent; chandelles moulées de Brabant, et bougies de différentes sortes. (227)

Chambre garnie à louer, derrière la Magdelaine, n. 121. (169)

COURS HOLLANDAIS.

P. C. PEX, professeur de langue hollandaise au collège royal de Liège, a l'honneur d'informer le public qu'il y aura un cours de la langue hollandaise chez lui tous les jours, le matin de 7 à 8 heures et l'après-dinée de 5 à 6 heures, à commencer le 8 courant. Mont St. Martin, n. 142. (168)

Les membres du bureau d'administration du collège royal de Dinant, ont l'honneur d'informer le public, que le 18 octobre 1827, la rentrée des classes aura lieu, et qu'à cette époque, indépendamment de toutes les classes d'humanités déjà existantes, il sera établi une chaire spéciale pour l'enseignement des mathématiques et de la langue hollandaise.

Le prix de la pension est de 165 fl. par an. (221)

(574) Le bourgmestre de la commune des Awirs, informe que le jeudi 18 octobre, il sera procédé à l'adjudication publique, au rabais, des réparations à faire à la maison pastorale des Awirs. Cette adjudication aura lieu à la mairie.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

 Je suis arrivé à l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, avec un transport de beaux chevaux de selle, de voiture et de cabriolet, race de Mecklenbourg. G. Hilgers. (219)

PLACEMENT DES PERSONNES DES DEUX SEXES.

Jean Baptiste Lardinois, agent d'affaires à Liège, place :

Les commis voyageurs et autres; les garçons de caisse, de table, de cuisiniers, leurs aides, etc. — Les garçons limonadiers, boulangers, etc. — Les femmes-de-chambre, les bonnes d'enfants, les nourrices, les garde-malades, etc., etc. — Il est enfin l'intermédiaire actif pour tout ce qui est relatif à l'état mercantile et à la domesticité. — Il a constamment des capitaux à placer sur billets et hypothèques.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Le 18 octobre 1827 aux dix heures du matin, le receveur des domaines à Liège procédera, devant Monsieur le commissaire royal de district de cette ville, dans ses bureaux au palais de justice, à la mise en location pour le terme de 6 ans, de terres domaniales situées dans les communes de Herstal, Paifre, Vivegnis, Haccourt, Othée, Xheudremal et Russon, aux conditions à voir au bureau dudit receveur rue devant Ste. Croix, n. 864.

() Mardi 16 octobre 1827, à 9 heures du matin, la Commission des hospices civils de Liège exposera en location dans la salle de ses séances, un grand jardin avec cabinet, situé rue frère Michel et tenu par le Sr. Legraye.

Et 15 perches 29 aunes de jardin potager, situé près Ste. Foi et tenu par le Sr. Donflein. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

* * Le 18 octobre 1827, à neuf heures du matin, au domicile du Sr Lambert Grisart à Wihogne, le notaire *Delbouille*, exposera en location à l'enchère, 23 bonniers de terre en 6 lots, situés dans les communes d'Heurele, Tiexhe Othée et Frere. 183

Au Protégé des amateurs, rue du Pont-d'Ile, n. 21, magasin de chapeaux imperméables de Paris, légers et non légers, le prix de chaque qualité est très modéré. On y trouvera des chapeaux de soie 1^{re} qualité sur feutre imperméable. Le prix est de 8 fls (158)

Ch. Goethals, rue Gérardrie, n. 618, a l'honneur d'annoncer que son magasin est toujours amplement assorti en chapeaux véritablement imperméables et autres, tant pour hommes que pour enfants, à des prix modérés. (197)

T. J. Henard, instituteur primaire, dûment autorisé, ayant fait ses études dans la capitale de la France, prévient le public qu'il prend en pension, à un prix modéré, des garçons de 8 à 14 ans. La situation salubre de son établissement, au couvent des ex-religieuses Sépulchrières, à Jupille, et la nourriture saine qu'il donne à ses pensionnaires, lui ont jusqu'à ce jour, mérité la confiance des parens. (168)

(568) VFNTE D'ARBUSTES ET D'OIGNONS.

Mertens, père, fleuriste à Louvain, fera vendre à l'ancien en la demeure de M^e. *Bertrand*, notaire, à Liège, place St.-Pierre, le mercredi 17 octobre, à deux heures après-midi, une nombreuse et belle collection de plantes d'agrément, de serre et d'orangerie. terre de Bruyère et de pleine terre, plus une forte quantité de toutes espèces d'oignons de la Hollande.

Un jeune homme de bonne famille, parlant flamand et français, désire se placer comme domestique ou garçon de table. S'adresser rue du Stalon, n. 212. (223)

DÉPOT DE TABAC.

Au n. 676, rue Féronstrée, près la ci-devant église de St.-Georges, à Liège, l'on trouve les qualités de tabacs en poudre suivantes :

Prince-Régent, à la rose, la boîte. 1 fl 25 cents

En paquets de 172 livre ou 172 kilogramme.

Véritable régie royale de France, le paquet. 1 fl « cents

En paquets de 174 livre ou 174 kilogramme.

Ancienne ferme de France, «	49 cents
Véritable Robillard, «	49 «
Vrai prince régent P. T. «	49 «
Idem, M. L. «	49 «
Imitation de la civette «	43 «
Royal X, de Paris n. 1, «	35 «
Bologaro d'Amsterdam, «	29 «
Excellent Tonka, «	17 «
Tabac royal, n. 1, «	15 «
Dunkerque n. 17, «	14 «

Cigares 20 au paquet.

Parfumés, avec plumes, le paquet, «	48 «
Maryland supérieur, avec plumes, «	25 «
Idem fin 1 ^{re} qualité, «	22 «
Cigares Américains, «	20 «

A fumer, 10 paquets à la livre, ou au kilogramme.

Anglais papier jaune, n. 20, le paquet « 10 «

(996)

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 0/0 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

M. Berryer, marchand orfèvre, sur le Marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies à des prix avantageux.

(563) Lundi 15 octobre, vers 3 heures après-midi, on vendra chez P. H. J. Duvivier, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une belle chasuble et les deux dalmatiques blanches, en tissus argent et soie, très-complètes, que l'on peut voir dès-à-présent.

(527) *Adjudication définitive.*

Le mardi 16 octobre 1827, à deux heures de l'après-dinée, il sera procédé par le ministère de M^{re} Bertrand, notaire à Liège en son étude, place St.-Pierre, à la vente définitive et sans remise, d'une maison en très bon état, avantageusement placée pour le commerce, sise à Liège, rue St.-Hubert, n. 578, à côté de l'Hôtel du Gouvernement. S'adresser pour connaître les charges et conditions de cette vente à Maître Bertrand, notaire susdit.

() On cherche un domestique d'un âge mûr, non marié, qui sache lire, écrire, calculer, et faire en même tems le service d'un garçon de bureau. S'adresser chez L. Boulanger, rue Hors-Château, n. 448.

A louer pour mars prochain, un moulin à farine, avec huit bonniers de terre et prairies, situés à Chenée; on peut louer séparément le moulin. S'adresser à Me. Pirghaye, notaire, à Chenée. (900)

Les personnes qui sont redevables à la succession de la demoiselle Anne-Marie-Guillaume Prayon, marchande, décédée à Herve le 18 août 1827, sont invitées afin d'acquitter leurs dettes de s'adresser à Madame la veuve Debœur, négociante à Herve, n. 159, sous peine d'être poursuivies judiciairement. Charles Moreaux-Parmentier. (171)

() A vendre de gré à gré une ferme patrimoniale dans un des plus beaux sites de la commune de Battice, entre Herve et Verviers, consistant en bons et solides bâtimens, jardins légumiers et cinq prairies fond de première classe, bien arborées, ne formant qu'un ensemble de la contenance d'environ dix bonniers de Pays-Bas.

Les fonds pourvus d'eau dans toutes les pièces, sont d'une culture facile et dans l'exposition la plus avantageuse. S'adresser au notaire Prick, maison de la dame La Ruine à Dison, pour renseignements ultérieurs et pour connaître les titres de propriété, l'état des charges hypothécaires et les conditions de la vente qui présente toutes les sûretés désirables.

Belle et spacieuse maison, avec cour, jardin, écuries etc., située à Ensival, sur la nouvelle route, à louer présentement pour en prendre jouissance en ce moment. S'adresser à Hodimout, n. 155, grande rue, et à Verviers, n. 283 bis D, rue Spintai. (173)

() Le jeudi 18 octobre 1827, à 10 heures du matin, l'on rendra publiquement et au rabais chez M. Randaxhe, chirurgien à Fléron, la construction d'une salle d'école à faire dans la commune de Fléron. Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de la Mairie dudit lieu, où chacun peut en prendre connaissance.

Établissement pour le traitement des Aliénés des deux sexes, fondé à Liège, quai d'Avroy, n. 636, par MM. les docteurs LOMBARD, TOMBEUR, DELHEID et DE LAVACHERIE.

Il n'existe dans ce royaume aucun établissement consacré au traitement de l'aliénation mentale (1): l'intérêt de l'humanité, le repos des familles depuis long-temps réclamaient une institution de ce genre.

Une maison de santé destinée exclusivement au traitement des maladies mentales vient d'être établie à Liège, sous la direction des docteurs susnommés. Elle sera ouverte le 15 octobre 1827.

Les deux sexes y seront admis. L'établissement est distribué de manière à ce qu'il ne puisse jamais y avoir de communication entr'eux.

Les fondateurs ont long-temps médité leur projet; ils ont recueilli les renseignements les plus étendus sur les maisons de santé d'Aliénés à l'étranger. Ils ont fait choix d'un beau et vaste local bien aéré, entouré de jardins clos de murs, situé dans la plus agréable partie des environs de la ville.

La nourriture des aliénés sera saine et variable suivant leur état et leurs dispositions; les convalescens et les malades tranquilles seront admis à la table du directeur; tous ceux qui ne pourront se réunir à lui, recevront leurs alimens de table commune; où les portions seront faites en indiquant leur destination respective. Ils jouiront de la plus grande liberté possible. Ils seront cependant constamment soumis à une surveillance exacte, mais inaperçue pour eux. Ils seront traités avec douceur, et on cherchera à éloigner d'eux toute idée de contrainte. Aucun soin ne sera négligé, tous les moyens avoués par la raison et l'humanité et commandés par l'art seront employés pour guérir ceux qui en sont susceptibles et pour améliorer le sort des autres.

S'adresser à l'établissement, quai d'Avroy, n. 636 à Liège où l'on pourra connaître les conditions.

Avant l'ouverture s'adresser

A MM. Lombard, rue St.-Adalbert, n. 750.

Tombeur, rue St.-Hubert, n. 595.

Delheid, rue Neuve, derrière le Palais, n. 443.

De Lavacherie, rue St.-Jean en Isle, n. 770. (50)

(1) Rapport de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

(558) Le mardi 23 octobre 1827, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de maître Boulanger, notaire à la résidence de Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle, grande et bonne maison de commerce, sise à Liège, place du Marché, n. 24, consistant en un beau logement, quantité de pièces, magasin et réunissant toutes les commodités qu'un commerçant peut désirer.

Le prix sera d'autant plus facile à acquitter, que les capitaux des rentes qui la grevent seront déduits, l'un dequels est constitué à trois pour cent.

Entretens on peut voir les titres, chez le notaire.

(554) Les héritiers et représentans défunts Joseph Beaujean et Marie-Anne Rensonnet, font savoir que le vingt-cinq octobre présent mois mil huit cent vingt sept, deux heures de relevée, dans la maison de M. le greffier Georges place du Péron, à Herve, en la salle de séances du bureau de paix et devant M. le juge de paix du canton de Herve, délégué par jugement du tribunal civil de Liège en date du vingt juillet dernier, enregistré le vingt sept du même mois, ils feront, par le ministère du notaire De Besjeu à ce commis, procéder à la réception des enchères et à l'adjudication définitive d'une maison avec bâtiment derrière, cour et dépendances, située en Potier-Rue à Herve, en présence du subrogé tuteur du mineur Léonard Rogister; lesdits immeubles présentement occupés par les sieurs Thomas Lèbe et Arnold Gillet. Cette vente aura lieu sur le cahier des charges à voir au greffe dudit bureau de paix et en l'étude dudit notaire rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Société de l'Union Belge et Étrangère d'assurances contre incendie et sur la vie.

La société garantit contre l'incendie, (le feu du ciel compris), la valeur des propriétés mobilières et immobilières elle paye tout dommage occasionné, soit par la démolition des bâtimens pour arrêter les progrès du feu, soit par les secours portés à l'incendie.

L'assurance sur la vie fournit les moyens de laisser un héritage à sa famille, une pension à sa femme, de payer ses créanciers, d'assurer une dot à ses enfans ou de se procurer à soi-même des ressources pour un âge avancé en augmentant son revenu.

La société reçoit aussi des fonds pour en constituer des rentes viagères, ou pour servir celles dues par les particuliers.

Garantie dans un capital social qu'elle est autorisée à porter à quinze millions de florins, modicité des primes, moindres que celles d'autres sociétés, part dans les bénéfices accordée aux assurés, publicité du compte annuel déposé dans les bureaux des agens à leur inspection, promptitude à payer les dommages (24 heures après la nouvelle de l'incendie de Beeringen elle avait remboursé le dommage éprouvé par 3 maisons) tels sont les motifs qui lui méritent la confiance publique.

S'adresser pour toute proposition d'assurances ou renseignements, chez J. H. Demonceau, agent de la société, à Liège, place St. Denis, n. 637.